

portant validation Portant validation du devis de la société Scorpion à l'occasion de l'événement « Tous à la prairie »

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition du devis de la société Scorpion pour la prestation de sonorisation et d'éclairage à l'occasion de l'événement « Tous à la prairie » organisé par la Ville de Bernay le samedi 13 mai 2023

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société Scorpion pour la prestation de sonorisation et d'éclairage à l'occasion de l'événement « Tous à la prairie » organisé par la Ville de Bernay le samedi 13 mai 2023 pour un montant de 4 762,21 € HT